

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1066 promulguant a la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1066

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle en date du 24 C. G. du 25 août 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret du 29 juillet 1939 fixant les conditions d'exécution de l'article 2 du décret du 21 avril 1939 tendant à réprimer les propagandes étrangères. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.